

*** Communiqué de presse ***

28 septembre 2026

Hôtellerie-restauration: les partenaires sociaux fixent les salaires minimums pour 2027

Bâle.- En 2027, les salaires minimums seront relevés de 0,6 % dans le secteur de l'hôtellerie-restauration suisse, ce qui correspond au renchérissement attendu.

La compensation du renchérissement repose chaque année sur les prévisions du SECO. Or, conformément à son communiqué du 21 septembre, le SECO attend une compensation du renchérissement de 0,6 %. C'est sur cette base que les partenaires sociaux ont fixé les salaires minimums pour 2027 (cf. tableau). Les employeurs sont représentés par GastroSuisse, HotellerieSuisse et Swiss Catering Association, les employés et employées par Hotel & Gastro Union, Syna et Unia. S'étant déjà entendus sur ce point l'an passé, ils peuvent désormais se concentrer sur les négociations relatives à la nouvelle convention collective de travail pour l'hôtellerie-restauration.

Pour les contrats saisonniers, ces salaires minimums seront relevés au début de la saison estivale (la saison hivernale prenant fin au plus tard le 30 avril 2027 et la saison estivale commençant le 1^{er} mai 2027).

Salaires minimums mensuels 2027 en CHF (bruts) conformément à la CCNT:

Catégorie de salaire minimum	2026	2027 (à partir du 1 ^{er} janv. ou de la saison d'été)
Cat. Ia (collaborateurs sans apprentissage)	3 713.–	3 735.–
Cat. Ib (collaborateurs sans apprentissage mais ayant achevé avec succès une formation Progresso)	3 943.–	3 967.–
Cat. II (collaborateurs disposant d'une attestation fédérale de formation professionnelle ou équivalent)	4 070.–	4 094.–
Cat. IIIa (collaborateurs titulaires d'un certificat fédéral de capacité ou équivalent)	4 528.–	4 555.–
Cat. IIIb (collaborateurs titulaires d'un certificat fédéral de capacité et ayant suivi une formation continue)	4 635.–	4 663.–
Cat. IV (collaborateurs avec examen professionnel)	5 293.–	5 325.–
Stagiaires	2 390.–	2 404.–

Pour de plus amples informations sur les catégories salariales, veuillez consulter www.l-gav.ch/fr/.
Informations sur le projet de formation et de perfectionnement de la CCNT: www.formation-incluse.ch

Service de coordination pour les demandes des médias:

Sabine Bosshardt, Bosshardt Kommunikation, Tél.: +41 (0)44 244 27 27, tél. mobile: 079 634 92 11
sb@bosshardt-kommunikation.ch

(Les demandes d'avis sur les salaires minimums de la part des partenaires sociaux doivent être adressées directement aux associations concernées.)

Eine Kampagne des Gastgewerbes: